

Communiqué de presse

12 septembre 2013

SIX Exchange Regulation
SIX Swiss Exchange SA
Selnaustrasse 30
Case postale 1758
CH-8021 Zurich
www.six-exchange-regulation.com

Media Relations:
T +41 58 399 2227
F +41 58 499 2710
pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation impose une amende à Commerzbank AG, Francfort-sur-le-Main

SIX Exchange Regulation a infligé une amende de CHF 20 000 à Commerzbank AG, Francfort-sur-le-Main, pour violation des obligations d'information dans le cadre du maintien de la cotation de deux produits structurés cotés sur Scoach Schweiz AG.

Commerzbank AG, Francfort-sur-le-Main, a omis d'annoncer dans les délais impartis la fixation de taux pour deux Floating Reverse Convertibles (ISIN CH0118867271 et ISIN CH0118867289) au moyen d'une Information officielle. Pour de tels produits structurés à taux variable, le taux d'intérêt est fixé tous les trois mois pour la période d'intérêts suivante.

Cette fixation des taux d'intérêt doit toujours faire l'objet d'une annonce par l'émetteur et être communiquée aux acteurs du marché. Il n'y a pas de rapport entre les taux d'intérêt versés par Commerzbank AG sur ces produits et la procédure présente. Les intérêts ont toujours été versés et crédités à l'investisseur dans les temps. Au total, Commerzbank AG, à Francfort-sur-le-Main, compte quelques 540 produits structurés cotés sans aucune réclamation sur Scoach Schweiz AG.

Il a été considéré que la violation a été commise par négligence grave. Dans l'appréciation générale, la violation a été qualifiée de moyennement grave. Au cours des trois dernières années, la société n'a fait l'objet d'aucune sanction de la part de SIX Exchange Regulation ou de la Commission des sanctions. Pour cela SIX Exchange Regulation a infligé à Commerzbank AG une amende de CHF 20 000 dans le cadre d'une décision de sanction, que la société a accepté.

L'annonce dans les délais impartis des fixations des taux des produits structurés à taux variable revêt une importance centrale, aussi bien pour la transparence à l'égard des investisseurs sur les conditions applicables aux produits que pour l'exécution en bonne et due forme des transactions boursières. Par exemple, sans annonce opportune, les intérêts courus présentés séparément lors d'une transaction boursière ne peuvent être calculés, ce qui pose de gros problèmes lors de l'exécution des opérations concernées.



Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675
Fax: +41 58 499 2710
E-mail: pressoffice@six-group.com

Quotité d'amende

Conformément à l'art. 61 al. 1 ch. 2 du Règlement de cotation, des amendes jusqu'à CHF 1 million (en cas de négligence) ou CHF 10 millions (en cas de faute intentionnelle) peuvent être infligées.

SIX Exchange Regulation

SIX Exchange Regulation s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.

SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

www.six-exchange-regulation.com

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'500 collaborateurs et une présence dans 24 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2012 plus de 1,14 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 320,1 millions.

www.six-group.com